

514222-2026 - Kompetizzjoni

Franza – Xogħol tal-kostruzzjoni għal bini relatat mas-saħħa – REHABILITATION ET EXTENSION DU CENTRE SAINT VICTOR

OJ S 141/2026 24/07/2026

Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard - Avviż tal-bidla

Xoghlijiet

1. Xerrej

1.1. Xerrej

Isem uffiċjali: CHU AMIENS PICARDIE, établissement support du GHT Somme Littoral Sud

Email: Direction.achats-ght@chu-amiens.fr

Tip legali tax-xerrej: Korp irregolat bil-liġi pubblika

Attività tal-awtorità kontraenti: Saħħa

2. Proċedura

2.1. Proċedura

Titlu: REHABILITATION ET EXTENSION DU CENTRE SAINT VICTOR

Deskrizzjoni: La présente consultation a pour objet la réhabilitation et l'extension du Centre Saint Victor. Il est fait usage d'un marché global sectoriel par le CHU Amiens Picardie, en tant qu'établissement public de santé, suivant l'article L.2171-5 du Code de la commande publique (C.C.P.). La procédure de passation retenue est le dialogue compétitif en application des articles L.2124-4, R.2124-5, R.2161-24 à R.2161-31 du Code de la commande publique, dans la mesure où le marché comporte des prestations de conception (R.2124-3-3°) et où la complexité technique de certains travaux nécessite des échanges entre le maître d'ouvrage et le groupement candidat pour déterminer les meilleures solutions (R.2124-3-4°). Le présent avis concerne la phase 1 "candidatures" du dialogue compétitif. La phase 2 du dialogue (offres) aura lieu avec les seuls 3 candidats admis à participer à l'issue de la phase 1 "candidature". (Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de poursuivre la procédure si le nombre de candidats admis est inférieur à 3).

Identifikatur tal-proċedura: 0d73c084-1630-4737-a54a-39c624705881

Identifikatur intern: 26TE0106

Tip ta' proċedura: Djalogu kompetittiv

Elementi prinċipali tal-proċedura: La procédure se déroulera comme suit, en deux principales phases : Phase 1 « Candidature » : Sélection des candidats admis à participer au dialogue après avis du jury. Phase 2 « Offres » : dialogue compétitif avec les 3 candidats admis à participer au dialogue comprenant les étapes suivantes : - Proposition initiale des 3 candidats admis à participer au dialogue ; -dialogue(s) ; -Remise de l'offre finale des 3 candidats ; - Choix d'un attributaire après avis du jury. Le dialogue comprendra plusieurs réunions avec les équipes. Il est notamment envisagé une réunion sur un premier rendu de niveau ESQ+ et une ou plusieurs réunions de discussions sur les avantages et inconvénients des solutions proposées par les candidats. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de réduire ou d'augmenter le nombre de phases de dialogue. Si aucun projet n'est remis ou jugé satisfaisant, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas attribuer le marché. La procédure pourra également être déclarée sans suite en cas de renonciation du pouvoir adjudicateur, à tout moment de la procédure, pour motif d'intérêt général conformément à l'article R.2185-1 du C.C.P. Il est prévu une proposition initiale de niveau ESQ +, puis une ou

plusieurs séances de dialogues avec chaque candidat, et une offre finale de niveau APS. Une prime est prévue pour les candidats participant à la phase offre du dialogue compétitif. Chaque groupement ayant remis une offre finale complète n'ayant pas été déclarée irrégulière au sens de l'article R.2152-1 du Code de la commande publique, se verra attribuer, dans les conditions définies par les documents de consultation remis aux candidats sélectionnés, une prime égale à 200 000,00 € HT non révisable et non actualisable. Le pouvoir adjudicateur pourra appliquer une réduction du montant de la prime dans le cas où des prestations ne seraient pas strictement conformes au règlement de dialogue. Ce marché est décomposé en une tranche ferme et une tranche optionnelle au sens des articles R.2113-4 à R.2113-6 du C. C.P. Tranche optionnelle : Démolition de 2 bâtiments existants d'une surface d'environ 1000m² d'emprise au sol chacun sur 5 niveaux et 3 niveaux respectivement. Le montant estimé pour la tranche ferme est de 25 500 000,00€ HT. Le montant des travaux pour la tranche optionnelle est estimé à 2 400 000,00€ HT. Il n'y a pas d'indemnité de dédit en cas de non-affermissement de la tranche optionnelle. La tranche optionnelle, si elle est affermée, le sera dans un délai raisonnable. Les modalités d'affermissement de la tranche ainsi que son contenu seront détaillés dans le dossier de la phase 2 « offres » remis aux candidats admis à participer au dialogue. La présente consultation comporte deux prestations supplémentaires éventuelles obligatoire (P.S.E.) : - PSE 01 : Conception et réalisation d'une installation de production d'énergie photovoltaïque. - PSE 02 : Conception et mise en œuvre d'une installation géothermique permettant le rafraîchissement de l'ensemble des locaux dans le périmètre de l'opération. Si elle est retenue, la PSE vient s'ajouter à l'offre de base. Les PSE peuvent être retenues, ou non, indépendamment les unes des autres. Les détails et les modalités de ces PSE envisagées seront communiqués en phase offre aux seuls candidats admis à participer au dialogue.

2.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Xogħlijiet

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 45215100 Xogħol tal-kostruzzjoni għal bini relatat mas-saħħa

Klassifikazzjoni addizzjonali (cpv): 45215120 Xogħol ta' kostruzzjoni ta' bini mediku speċjali, 45215140 Xogħol ta' kostruzzjoni ta' faċilitajiet għall-isptarijiet, 71200000 Servizzi ta' l-arkitettura u dawk relatati, 71300000 Servizzi ta' l-inġinerija, 50700000 Servizzi ta' tiswija u manutenzjoni ta' l-installazzjonijiet tal-bini

2.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: 354 boulevard de Beauvillé

Belt: Amiens

Kodiċi postali: 80000

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Somme (FRE23)

Pajjiż: Franza

Informazzjoni addizzjonali: Centre Saint Victor

2.1.3. Valur

Valur stmat mingħajr VAT: 27 900 000,00 EUR

2.1.4. Informazzjoni ġenerali

Informazzjoni addizzjonali: Le délai prévisionnel du marché est de 102 mois. Il est attendu un délai maximum d'études et de travaux de 42 mois (pouvant se décomposer en 7 mois d'études et 35 mois de travaux) à compter de la date de notification du marché. Une période de 12 mois de garantie de parfait d'achèvement et de 60 mois d'entretien et maintenance suivra la réception. Le présent marché global sectoriel comprendra les prestations suivantes : - Conception : APD et PC / STD (Simulation Thermodynamique) / PRO / SYN / DET /AOR ; -

Travaux de VRD et de Bâtiment ; - Entretien et Maintenance multi-techniques pendant cinq années après réception des équipements suivants : o Maintien des performances énergétiques et équipements spécifiques ; o SSI ; o Appel malade ; o Contrôle d'accès et vidéoprotection ; o Ascenseurs ; o GTB ; o Menuiseries intérieures ; o Menuiseries extérieures ; o Portes automatiques ; o Clos-couvert ; o Volets roulants ; o Contrôle d'accès ; o Terminaux CVC ; o Terminaux plomberie ; o Terminaux électriques ; o Contrôles réglementaires ; o Essais périodiques. Il est à noter que la mission comporte en outre la constitution de tous documents, dossiers et consultations relevant de la compétence de la maîtrise d'œuvre et nécessaires au bon déroulement de l'opération (notamment le permis de construire et toutes les autorisations administratives nécessaires). Les prestations attendues seront décrites plus précisément dans le dossier de demande de remise des offres initiales remis aux candidats invités à remettre une offre et notamment dans le projet de contrat. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. L'opération se déroulera au sein d'un site hospitalier en activité avec obligation de maintien de l'activité pendant tout le chantier. Les flux aux abords de l'opération devront être maintenus pendant la période des travaux. En cas de groupement, la forme du groupement est libre au stade de la présentation de la candidature. Néanmoins, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, en application de l'article R.2142-24 du Code de la commande publique. En effet : - Compte tenu de la spécialisation de certains cotraitants (voire de la mono-activité), et compte tenu de la capacité financière très variable entre les différents cotraitants, il n'est pas souhaité un groupement solidaire ; - Compte tenu de la pluralité des compétences requises au sein de l'équipe, il est souhaité par la maîtrise d'ouvrage d'avoir un mandataire solidaire du groupement conjoint, qui soit responsable de la bonne exécution du marché et de l'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre (en particulier pour gérer d'éventuelles défaillances de l'un des cotraitants). Conformément à l'article R.2142-21 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur interdit aux opérateurs de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois : - en qualité de membres de plusieurs groupements. - en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. Cette obligation d'exclusivité s'applique à tous les cotraitants, à l'exception de la compétence « acoustique » et de la compétence "géothermie". Par dérogation, les opérateurs économiques chargés des compétences « acoustique » et "géothermie" sont autorisés à participer à plusieurs candidatures, en qualité de candidat individuel et/ou de membre d'un ou plusieurs groupements, sous réserve que cette compétence soit clairement identifiée comme telle dans l'ensemble des documents de candidature. En cas de non-respect de la présente règle, l'ensemble des candidatures concernées sera déclaré irrecevable. Le mandataire du groupement candidat sera obligatoirement l'entreprise de travaux, ou éventuellement le groupement d'entreprise de travaux. Les candidats devront démontrer qu'ils disposent des capacités techniques et professionnelles minimales en conception, réalisation et maintenance de projets de taille, nature et complexité comparables couvrant les domaines de compétences listés ci-après. Pour la capacité économique et financière : - Pour la compétence « travaux » : 15 millions d'euros HT de chiffres d'affaires annuel moyen sur les 3 dernières années (2025, 2024 et 2023) ; - Pour la compétence « architecture » : 0,6 millions d'euros HT de chiffres d'affaires annuel moyen sur les 3 dernières années (2025, 2024 et 2023); En cas de candidature en groupement, les capacités économiques et financières sont appréciées distinctement pour chaque cotraitant, au regard de la ou des compétences qu'il assure. Le respect de ce niveau minimum est apprécié au regard des informations fournies dans l'annexe

3 au RD – Carnet de candidature. Sont admises à présenter un dossier de candidature toute équipe disposant obligatoirement de toutes les compétences nécessaires à la bonne réalisation du projet et couvrant obligatoirement les spécialités suivantes : - Travaux de bâtiment (entreprise générale), - Architecture, - Etudes structure, - Etudes CVC / Plomberie / Froid / Thermique / Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB), - Etudes CFO, Cfa, CSSI, - Géothermie, - Etudes VRD, - Acoustique, - BIM, - Signalétique, - Maintenance (avec exigence d'un mainteneur spécialisé). Le candidat devra réunir l'ensemble des compétences requises, dont obligatoirement celle d'un architecte qui aura la responsabilité de l'établissement du projet architectural, objet de la demande de permis de construire en application de l'article 3 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977. En vertu des dispositions de l'article 37 du Code de déontologie des architectes, le ou les architecte(s) ne peuvent sous-traiter ou donner en sous-traitance l'établissement du projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire. En outre, il est demandé aux candidats de produire trois références sélectionnées pour les compétences suivantes : - « Travaux de bâtiment », - « Architecture », - « Maintenance » Les références présentées devront être similaires ou équivalentes à l'opération envisagée, conformes aux exigences définies au présent règlement, et de 8 ans au plus. Les dispositions concernant les cas d'exclusion figurent à l'article 8.07 du RD. Les modalités de remise des plis figurent à l'article XIV du RD. Les conditions d'examen des candidatures figurent à l'article X du RD. Le présent avis concernant la phase 1 "candidature", les critères de jugement des offres sont donc indicatifs à ce stade de la procédure. Le montant estimé pour la tranche ferme est de 25 500 000,00€ HT. Le montant des travaux pour la tranche optionnelle est estimé à 2 400 000,00€ HT. Le montant prévisionnel du coût des travaux est, toutes tranches confondues, en valeur Juillet 2026, estimé à 27 900 000 euros HT (compris honoraires de conception et prestations d'entretien et maintenance). Il est précisé que si le chiffre d'affaires hors taxes relatif aux compétences « Travaux de bâtiment » et « architecture » sont inférieurs aux exigences minimales fixées à l'article 09.01 du règlement de dialogue, la candidature sera déclarée irrecevable et le groupement sera en conséquence éliminé de la procédure.

Baži legali:

Direttiva 2014/24/UE

2.1.6. Raġunijiet għall-eskluzjoni

Sors tal-motivi għall-eżklussjoni: Dokument tal-Akkwist

5. Lott

5.1. Lott: LOT-0001

Titlu: Réhabilitation et extension du Centre Saint Victor

Deskrizzjoni: Réhabilitation et extension du Centre Saint Victor - Marché Global Sectoriel

Identifikatur intern: 26TE0106

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Xogħlijiet

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 45215100 Xogħol tal-kostruzzjoni għal bini relatat mas-saħħa

Klassifikazzjoni addizzjonali (cpv): 45215120 Xogħol ta' kostruzzjoni ta' bini mediku speċjali,

45215140 Xogħol ta' kostruzzjoni ta' faċilitajiet għall-isptarijiet, 71200000 Servizzi ta' l-

arkitettura u dawk relatati, 71300000 Servizzi ta' l-inġinerija, 50700000 Servizzi ta' tiswija u manutenzjoni ta' l-installazzjonijiet tal-bini

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: 354 Boulevard de Beauvillé

Belt: Amiens

Kodiċi postali: 80000

Sottodivizzjoni tal-pajjiż (NUTS): Somme (FRE23)

Pajjiż: Franza

Informazzjoni addizzjonali: Centre Saint Victor. Une visite sera organisée lors de la phase 2 « offres », avec les 3 candidats admis au dialogue.

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Tul ta' żmien: 102 Xhur

5.1.5. Valur

Valur stmat mingħajr VAT: 27 900 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

L-akkwist huwa kopert mill-Ftehim dwar l-Akkwisti Pubbliċi (GPA): iva

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Dokument tal-Akkwist

Informazzjoni dwar it-tieni stadju ta' proċedura b'żewġ stadji:

Numru minimu ta' kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura: 3

Numru massimu ta' kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura: 3

Il-proċedura se ssir fi stadji suċċessivi. F'kull stadju, xi parteċipanti jistgħu jiġu eliminati

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Deskrizzjoni tal-metodu li għandu jintuża jekk il-koeffiċjent tal-korrezzjoni ma jistax jiġi espress permezz ta' kriterji: Les critères de sélection des candidatures figurent à l'article X du règlement de dialogue et sont : 15 points sur l'organisation et les moyens humains du groupement, 15 points sur les capacités économiques et financières, 70 points appréciés au regard de la qualité et de l'adéquation au projet des références sélectionnées et argumentées pour les compétences listées au RD. Il est précisé que le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de poursuivre si le nombre de candidat admis est inférieur à 3. Si le nombre de candidats retenus à l'issue de l'examen des candidatures est supérieur à 3, les candidats seront classés à partir des critères présentés ci-dessus et ne seront retenus que les 3 premiers. Les critères d'attribution sont indicatifs à ce stade de la procédure car ils concernent la phase 2 "offres". Ils figurent à l'article XII du RD.

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Lingwi li bihom id-dokumenti tal-akkwist huma disponibbli uffiċjalment: Franciż

Indirizz tad-dokumenti tal-akkwist: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tas-sottomissjoni:

Sottomissjoni elettronika: Meħtieġa

Indirizz għas-sottomissjoni: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-parteċipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Mhux permessa

Varjanti: Mhux permessa

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-parteċipazzjoni: 08/09/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Ħin tal-Ewropa Ċentrali, Ħin tas-sajf tal-Ewropa tal-Punent

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjegi protetti: Le Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa
Se tintuża l-ordni elettronika: le
Se jintuża l-pagament elettroniku: iva

5.1.15. Tekniki**Ftehim qafas:**

Ebda ftehim ta' qafas

Informazzjoni dwar is-sistema dinamika tax-xiri:

Ebda sistema dinamika ta' xiri

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Organizzazzjoni tar-rieżami: Tribunal Administratif d'Amiens

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: - Référé précontractuel (article L. 551-1 et suivants du Code de justice administrative) du début de la procédure jusqu'à la signature du contrat. - Référé contractuel (article L 511-13 et suivants du Code de justice administrative) à compter de la signature du contrat et au plus tard le 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution. - La signature du contrat intervient dans un délai de 11 jours après notification électronique ou 16 jours après notification papier de la décision du Pouvoir Adjudicateur. - Recours pour excès de pouvoir avec ou sans référé dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article R. 421-1 et L. 521-1 du Code de justice administrative). - Recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché. Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique télé recours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

8. Organizzazzjonijiet**8.1. ORG-0001**

Isem uffiċjali: CHU AMIENS PICARDIE, établissement support du GHT Somme Littoral Sud
Numru tar-registrazzjoni: 26800014800125
Indirizz postali: 1 ROND-POINT DU PR CHRISTIAN CABROL
Belt: Amiens Cedex 1
Kodiċi postali: 80054
Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Somme (FRE23)
Pajjiż: Franza
Email: Direction.achats-ght@chu-amiens.fr
Telefown: 0322088630
Indirizz tal-internet: www.chu-amiens.fr
Profil tax-xerrej: <https://www.marches-publics.gouv.fr>
Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:
Xerrej

8.1. ORG-0002

Isem uffiċjali: Tribunal Administratif d'Amiens
Numru tar-registrazzjoni: 17800005500016
Indirizz postali: 14 rue Lemerchier BP 14 CS81114
Belt: Amiens Cedex 1
Kodiċi postali: 80011
Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Somme (FRE23)

Pajjiż: Franza

Email: greffe.ta-amiens@juradm.fr

Telefown: 0322336171

Iindirizz tal-internet: <https://amiens.tribunal-administratif.fr>

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

Organizzazzjoni tar-rieżami

10. Bidla

Verżjoni tal-avviż preċedenti li għandu jinbidel

:

b6a9f01a-d399-487d-9ca3-0f82b39d6309-01

Raġuni ewlenija għall-bidla

:

Korrezzjoni tax-xerrej

Deskrizzjoni

:

Les modifications suivantes sont apportées à l'avis initial : - La date limite de remise des candidatures est reportée au 08/09/2026 à 12h00. - L'exclusivité relative à la compétence « GEOTHERMIE » a été levée. Le règlement de dialogue a été modifié en conséquence.

10.1. Bidla

Identifikatur tas-sezzjoni: LOT-0001

Deskrizzjoni tal-bidliet: Les modifications suivantes sont apportées à l'avis initial : - La date limite de remise des candidatures est reportée au 08/09/2026 à 12h00. - L'exclusivité relative à la compétence « GEOTHERMIE » a été levée. Le règlement de dialogue a été modifié en conséquence.

Id-dokumenti tal-akkwist inbidlu fi: 22/07/2026

Informazzjoni dwar l-avviż

Identifikatur/verżjoni tal-avviż: 2a20e2ba-6ac5-4159-95e7-69db871a01e6 - 01

Tip ta' formola: Kompetizzjoni

Tip ta' avviż: Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard

Sottotip tal-avviż: 16

Data ta' meta ntbagħat l-avviż: 22/07/2026 16:32:38 (UTC+02:00) Hin tal-Ewropa tal-Lvant, Hin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Lingwi li bihom dan l-avviż huwa disponibbli uffiċjalment: Franciż

Numru tal-pubblikazzjoni tal-avviż: 514222-2026

Numru tal-ħarġa tal-ĠU S: 141/2026

Data tal-pubblikazzjoni: 24/07/2026